

# 76 Agnès CANAYER

Sénateur de la  
Seine-Maritime

LA LETTRE D'INFORMATION | FÉVRIER 2021



Mesdames, Messieurs,

**L'année 2020 a été particulièrement éprouvante.** D'abord, pour notre personnel de santé, qui a été mis à rude épreuve. Mais aussi pour les commerçants, artisans, employés, chefs d'entreprises et aussi pour les élus locaux, en première ligne pour faire face à la crise. Il faut arrêter de blâmer les élus. Leurs inquiétudes reflètent celles de la population. Ils constituent notre baromètre au Sénat pour répondre de la meilleure manière à la situation sensible que nous vivons.

Aujourd'hui, nous devons encore faire des efforts mais c'est avec le concours de tous que nous arriverons à vaincre

cette pandémie. **Cette crise sanitaire d'une ampleur inédite a rappelé la place préminente des élus locaux dans la mise en œuvre des décisions gouvernementales.** Lors des nombreux débats, le Sénat a veillé à ce que les spécificités locales soient prises en considération afin d'éviter une inadaptation de la décision publique. Même si des circonstances particulières nous empêchent de nous retrouver, je veux vous assurer qu'avec mes collègues sénateurs Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET, nous resterons attentifs à vos inquiétudes et nous vous accompagnerons pour porter votre voix.

Une fois de plus, les collectivités territoriales ont su faire œuvre de résilience dans l'intérêt général de tous les administrés. C'est pourquoi, **les prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront cette année sont un rendez-vous majeur pour la démocratie locale.** Vous serez appelés à vous prononcer sur les décideurs publics de demain dans le département et dans la région. Ils sont, eux aussi, le gage de la confiance démocratique.

L'année 2021 qui se profile laisse donc entrevoir une lueur d'espoir de sortie progressive de cette crise sans précédent. Soyons convaincus que les efforts d'hier seront les réussites de demain. Je ne doute pas de vos capacités pour surmonter cette épreuve.

En ces temps si troublés et en attente de jours meilleurs, permettez moi de vous adresser à tous un sincère remerciement pour votre engagement de chaque instant. ●

**Agnès CANAYER**  
Sénateur de la Seine-Maritime



**Morgane SAVOYE-REYAL**

Chargée de la permanence  
en circonscription  
et des relations publiques et presse

☎ 06 73 95 47 65



**Paul VERGEZ-HONTA**

Chargé des relations  
entre le territoire  
et le travail législatif

☎ 06 75 14 33 35

**Circonscription** 📍 **Permanence parlementaire NOUVELLE ADRESSE :** 101, avenue Foch - 76600 Le Havre  
**Paris** 📍 **Sénat** Palais du Luxembourg - 15, rue Vaugirard - 75231 Paris Cedex

# Vie parlementaire

## Elections départementales et régionales : un report pour sauvegarder la démocratie

**La crise sanitaire qui dure impose de reporter les élections régionales et départementales prévues en mars prochain.** Dans ce contexte, la Commission des Lois a accepté de repousser les deux scrutins électoraux au plus tard au 20 juin 2021. La démocratie ne pouvant être “confinée”, le Sénat ne souhaite pas un report supplémentaire à l’automne.

Le délai supplémentaire de trois mois, doit être utilisé pour permettre au gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens pour l’organisation des campagnes électorales et des opérations de vote dans les meilleures conditions possibles.

Au cours de ses travaux, la Commission des Lois, dont Agnès CANAYER est membre, a adopté plusieurs mesures concrètes pour sécuriser les élections régionales et départementales. Ainsi **chaque électeur pourrait disposer de deux procurations, contre une seule habituellement malgré l’avis défavorable du gouvernement.** De plus, les électeurs particulièrement fragiles pourraient **établir leur procuration depuis leur domicile, sans avoir à se déplacer** jusqu’au commissariat de police ou jusqu’à la gendarmerie. Ils pourraient aussi confier leur procuration à un membre de leur famille proche, y compris lorsque celui-ci n’habite pas la

même commune. Enfin, le Sénat réclame que **l’État fournisse aux communes les équipements de protection** (masques, visières, parois de plexiglas, etc.) et qu’il prévoit la sauvegarde des machines à voter en permettant qu’elle puisse être utilisée deux fois pour les deux mêmes scrutins. La démocratie, garante de la confiance et du respect des valeurs républicaines, ne doit pas pâtir de la situation sanitaire.

**Agnès CANAYER a fait adopter un amendement afin de permettre l’utilisation des machines à voter pour ce double scrutin par bureau de vote.** ●



## Pour 2021, un budget contrasté face à la crise

**Le Sénat a dû se prononcer cette année sur un texte budgétaire aux consonances particulières, en pleine crise économique liée à l’épidémie de la Covid-19.**

Concernant les collectivités, après désaccord entre l’Assemblée nationale et le Sénat, le texte final de la loi de finances pour 2021 a retenu seulement que quelques propositions de la Chambre haute :

- L’instauration d’un mécanisme de compensation des pertes de CVAE pour le bloc communal en 2021, compte tenu de la forte baisse de cet impôt en raison de la crise économique. Il y aura une intégration dans la somme des recettes fiscales dont les pertes en 2021 par rapport à la moyenne 2017-2019 sont compensées par l’Etat. En revanche, nous regrettons que la majorité présidentielle n’ait pas retenu la compensation pour les départements ;
- La reconduction en 2021 du mécanisme de garantie des recettes fiscales des collectivités, avec une inclusion de la CVAE et des autorités organisatrices de la mobilité, même si le gouvernement a voulu en exclure les recettes domaniales et les régies municipales ;
- Le maintien du montant du fonds postal national de péréquation territoriale ;

- Hausse de 5 à 7 ans du délai octroyé aux intercommunalités issues de fusions pour parvenir à l’harmonisation de leur tarification déchets ;

Par ailleurs, sur le soutien aux entreprises :

- Le Sénat a été entendu sur le dispositif à destination des indépendants et TPE pour compenser leurs charges fixes, au cas par cas, dans les secteurs des espaces de loisirs, espaces indoor, parc d’attractions et parcs zoologiques.
- 600 millions d’euros de crédits pour soutenir les secteurs touchés dont les stations de montagne, le sport et la culture. Sont prévues une compensation des charges fixes des exploitants de remontée mécanique et l’éligibilité des commerces de montagne au fond de solidarité.

Guidé par une **volonté d’équité** vis-à-vis des collectivités locales, le Sénat déplore un manque d’accompagnement des élus locaux par l’Etat et une recentralisation des leviers financiers problématiques. Secrétaire de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, **Agnès CANAYER a porté un regard particulièrement attentif aux dispositions relatives aux collectivités territoriales et restera attentive à l’accompagnement des élus.** ●

# Vie parlementaire

## Moderniser la justice

Deux sujets d'ampleurs relatifs à la justice ont occupé la sénatrice Agnès CANAYER. Dans son rapport pour avis sur le budget de la justice pour 2021, elle s'est félicitée de l'augmentation de 8% des crédits alloués. Mais cette augmentation ne doit pas cacher le retard accumulé depuis dix ans.



Tant en nombre de poste qu'en moyens informatiques et matériels. Malgré un budget historique la justice reste bien plus pauvre que celle des pays européens.

La réforme de l'ordonnance de 1945 sur la justice pénale des mineurs était attendue de longue date. **Rapporteur de la Commission des Lois du Sénat, Agnès CANAYER a soutenu le nouveau code de justice pénale des mineurs qui modernise la procédure.** La réponse pénale doit être plus rapide et mieux ciblée afin d'être plus efficace et de mieux lutter contre la nouvelle délinquance. **Agnès CANAYER a cependant contesté la méthode utilisée par le gouvernement et sa volonté d'aller vite pour une réforme d'ampleur comme la réforme de l'ensemble du code justice pénale des mineurs.** Celle-ci aurait justifié un vrai débat parlementaire et non le recours à une ordonnance. La multiplication des ordonnances constitue une dérive qui doit être dénoncée car dangereuse pour la démocratie.

Si l'utilisation des ordonnances peut être justifiée dans le contexte de crise sanitaire pour répondre à des sujets d'urgence, elle ne doit pas devenir un moyen répété pour légiférer.

Le Parlement et notamment le Sénat sont des contrepouvoirs essentiels dans une démocratie. Le Sénat est là pour veiller au respect des droits et des libertés fondamentaux. L'affaiblissement du débat parlementaire est un affaiblissement de notre démocratie.

**Insistant sur la mise en oeuvre de la réforme, elle rappelle "que beaucoup vont trop vite et nulle part, la direction est plus importante que la vitesse" ●**

## Une loi pour protéger le « patrimoine sensoriel » en milieu rural

Ce texte adopté définitivement par le Sénat introduit dans le code de l'environnement "les sons et odeurs" comme **caractéristiques des espaces naturels.** Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

Elle confie, de plus, aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine le soin d'identifier et de qualifier l'identité culturelle des territoires ruraux, y compris leurs éléments sonores et olfactifs, pour contribuer à les valoriser. Le Sénat rappelle alors son attachement à l'ensemble du territoire et à la ruralité.

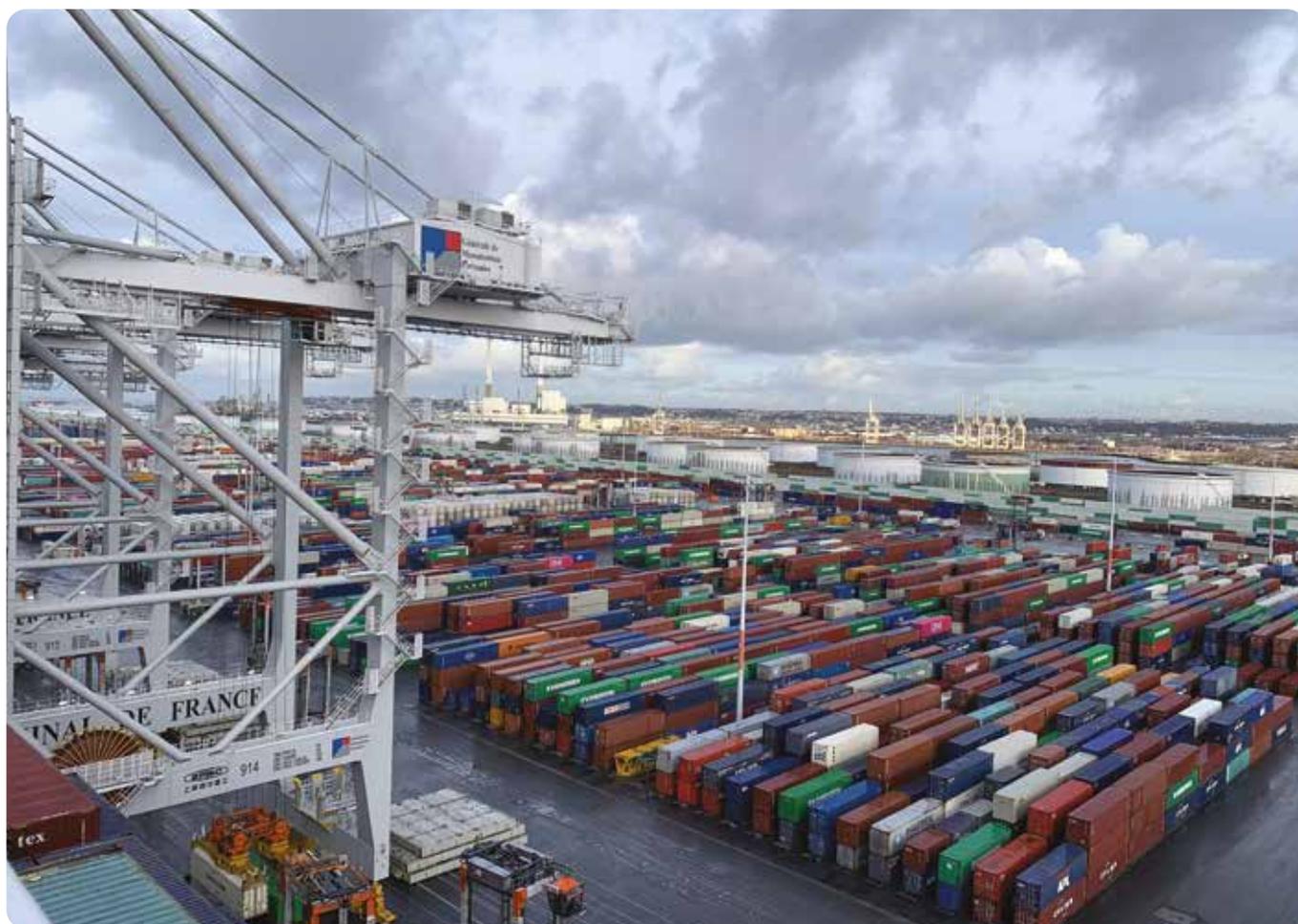
**Les élus locaux pourront ainsi s'appuyer sur cette carte d'identité des territoires ruraux pour désamorcer les conflits de voisinage comme celle du Coq Maurice. ●**



# Vie parlementaire

## Les ports, d'une proposition de loi sur leurs gouvernances à un plan massif d'investissement pour l'Axe-Seine.

La compétitivité des ports est un enjeu majeur pour notre pays et notre territoire.



La proposition du Sénateur Michel VASPART discutée le 8 décembre 2020 visait à améliorer la gouvernance des ports, et imposer **une véritable stratégie nationale afin de donner aux ports français dont ceux de l'Axe-Seine les moyens de leur développement.**

Garantir un haut niveau de qualité des services portuaires, créer un dispositif de bonus-malus pour favoriser les investissements et instituer des zones de relance économique temporaire avec un système douaniers à fiscalité spécifique pour faire face au Brexit sont des outils essentiels.

En ce sens, **Agnès CANAYER a soutenu l'amendement de Pascal MARTIN, supprimant la possibilité de transférer aux régions qui le souhaite la gestion des ports.**

Cette disposition était contraire à l'ambition **d'HAROPA Ports, port d'intérêt national à ambition internationale.**

Cette ambition a été entendue et comprise par le Premier ministre Jean CASTEX qui lors de sa venue au Havre, le 22 janvier dernier a annoncé un plan d'investissement de 1,45 milliards d'euros dont se félicite **Agnès CANAYER. HAROPA est le poumon économique du département et la porte d'entrée du commerce extérieur français.**

**A la suite des annonces du CIMER, Agnès CANAYER a interrogé le Ministre des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI afin de connaître ses engagements sur le soutien à la massification des transports de conteneurs notamment par la voie fluviale. ●**

# Vie parlementaire

## Territoire Zéro chômeur : une extension attendue

Le chômage est un drame pour ceux qui le vivent et il est accentué durant cette période sanitaire. Consciente de l'enjeu, **Agnès CANAYER et la majorité sénatoriale ont voté la Loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »** permettant d'étendre et de prolonger le dispositif de ATD Quart monde à de nouveaux territoires.

Plusieurs communes de la Seine-Maritime, comme Port-Jérôme-sur-Seine ou Fécamp, ont fait acte de candidature pour bénéficier de ce dispositif. Le Sénat s'est battu pour

garder le caractère volontaire de la participation financière des départements. **Malheureusement, l'Assemblée nationale n'a pas repris cette disposition préférant qu'un accord du président du conseil départemental sera une condition à la candidature d'un territoire et que son acceptation de la candidature d'un territoire entraînera l'engagement du département à financer l'expérimentation.**

**Agnès CANAYER soutiendra alors les communes candidates afin de porter les initiatives locales pour l'emploi. ●**

## Mobilisation pour l'insertion des jeunes

Les jeunes sont les victimes collatérales de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Les missions locales agissent au quotidien pour accompagner les jeunes, grâce à de nombreux dispositifs dont la Garantie Jeunes.

Conscient de la situation difficile pour de nombreux jeunes le gouvernement a lancé le plan « 1 jeune, 1 solution » dont la mesure principale est le doublement du nombre de Garantie Jeunes.

Dispositif gagnant-gagnant, la Garantie Jeunes repose sur l'engagement du jeune à suivre un parcours d'insertion en contrepartie d'une allocation de 494 euros par mois. La responsabilisation du jeune est essentielle et les Missions Locales sont là pour l'aider à trouver sa voie.

**Agnès CANAYER s'est battue au Sénat lors du Projet de Lois de Finances pour 2021 et du plan de relance afin que les Missions Locales aient les moyens d'assurer un véritable accompagnement du jeune, seule issue efficace vers l'insertion.** Elle s'est opposée lors des débats à la mise en œuvre d'un RSA jeune sans contrepartie, qui serait un aveu d'abandon de la jeunesse.

De plus, avec l'UNML, **Agnès CANAYER a rencontré Elisabeth BORNE et Brigitte KLINKERT respectivement Ministre du Travail et Ministre déléguée en charge de l'Insertion afin d'obtenir un élargissement des critères d'accès à la Garantie Jeunes, et d'un assouplissement des procédures au bénéfice des jeunes.**

Elle aspirait par cette opposition à démontrer au gouvernement qu'il faut étendre le dispositif de la Garantie Jeunes, seul réel levier pour permettre aux jeunes de trouver une place dans la société. **Plus qu'un filet, il faut un tremplin pour les jeunes ! ●**



Depuis 2019, à la suite de la démission de Charles REVET de son mandat de Sénateur, Agnès CANAYER est nommée représentante parlementaire à la commission de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

En 2021, suite au renouvellement sénatorial, elle a été confirmée dans cette désignation. Elle reste à la disposition des maires pour appuyer les dossiers des élus souhaitant être accompagnés.

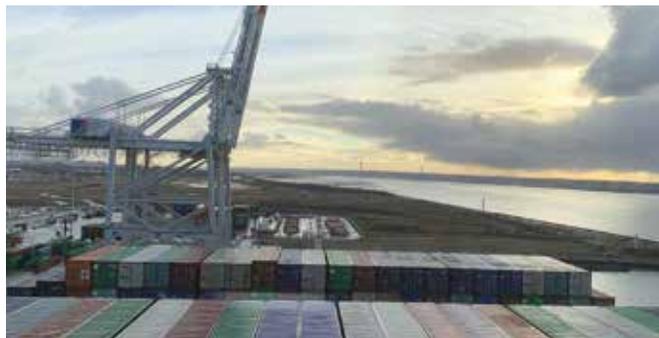
Dans le cadre de sa délégation aux Collectivités locales, Agnès CANAYER a été nommée au Comité de Finances Locales dont l'objet principal est de défendre les intérêts financiers des collectivités locales et de permettre une harmonisation de leur position avec celle de l'Etat.

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

# Instantanés du territoire



22 janvier 2021 : Comité Interministériel de la Mer, déplacement du Premier Ministre, Jean CASTEX, Le Havre



18 janvier 2021 : collecte de pneus usagés sur le site de NatUp, Saint-Vaste-Dieppedalle



8 janvier 2021 : visite de Franck RIESTER, Ministre délégué du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Le Havre



Photo : Le Courrier Caennais

8 janvier 2021 : visite de l'entreprise Weeecycling, Tourville-les-If



14 décembre 2020 : visite d'Olivier VÉRAN, Ministre de la Santé, Le Havre



7 décembre 2020 : semaine de la laïcité, rencontre avec les CM1-CM2, Tourville-sur-Arques



27 novembre 2020 : lancement de la collecte de la Banque Alimentaire, Le Havre

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

**Circonscription**  
06 73 95 47 65  
06 75 14 33 35  
101, avenue Foch  
76600 Le Havre

**Paris**  
01 42 34 14 50  
Palais du Luxembourg  
15, rue Vaugirard  
75231 Paris Cedex



✉ [a.canayer@senat.fr](mailto:a.canayer@senat.fr)

📘 Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime

🌐 @ACanayer

🌐 [agnescanayer.fr](http://agnescanayer.fr)